

**COMMUNE DE POURCIEUX**

Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
N°CNE-2024/04/01

SEANCE du 10 avril 2024

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	15		2
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
17	17	0	0

**Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2023.**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 5 avril 2024, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE – Claude GARINEAUD – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Eloi LIOTARD.

Procurations : Renée SALVATORI représentée par Hélène AUDIFFREN – Alexandra HUSSELSTEIN représentée par Robert RIEU.

Absents : Mathieu MEGARDON – Christophe PALUSSIÈRE.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
A. Résultat de l'exercice	précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	48 882,35
B. Résultats antérieurs reportés		
ligne 002 du compte administratif	précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	238 326,30
<b>C Résultat à affecter</b>		<b>287 208,65</b>
<b>= A. + B. (hors restes à réaliser)</b>		
<b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>		
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>		
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	(précédé du signe + ou -)	-35 529,36
D 001 (si déficit)		
R 001 (si excédent)		
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	(précédé du signe + ou -)	-118 779,72
Besoin de financement		
Excédent de financement (1)		
<b>Besoin de financement F. + D. + E.</b>		<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION = C. + G. + H.</b>		<b>287 208,65</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		<b>154 309,08</b>
G. = au minimum couverture du besoin de financement F		
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		<b>132 899,57</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>		

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.



Certifié exécutoire compte tenu  
de la réception en Sous-préfecture,  
le 12 avril 2024.....

et l'affichage en Mairie,

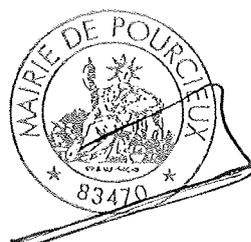
le 12 avril 2024.....

Le Maire,  
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Claude PORZIO.



**COMMUNE DE POURCIEUX**

-----  
 Registre des Délibérations  
 du Conseil Municipal  
**N°CNE-2024/04/02**  
 -----

*SEANCE du 10 avril 2024*

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>		<i>Représentés</i>
19	15		2
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
17	17	0	0

**OBJET : Budget Primitif 2024 – Commune.**

L’an deux mille vingt-quatre et le dix avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 5 avril 2024, s’est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE – Claude GARINEAUD – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Eloi LIOTARD.

Procurations : Renée SALVATORI représentée par Hélène AUDIFFREN – Alexandra HUSSELSTEIN représentée par Robert RIEU.

Absents : Mathieu MEGARDON – Christophe PALUSSIÈRE.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

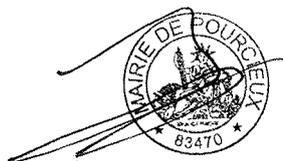
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2024 de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Budget Primitif 2024, décide de l’approuver à l’unanimité.

**BALANCE GENERALE**

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	1 632 325,57 €	1 632 325,57 €
SECTION INVESTISSEMENT	642 311,85 €	642 311,85 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 274 637,42 €</b>	<b>2 274 637,42 €</b>

Certifié exécutoire compte tenu  
 de la réception en Sous-préfecture,  
 le 12 avril 2024  
 et l’affichage en Mairie,  
 le 12 avril 2024  
 Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
 Claude PORZIO.



COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
N°CNE-2024/04/03

SEANCE du 10 avril 2024

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	15		2
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
17	17	0	0

**OBJET : Subventions aux associations 2024.**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 5 avril 2024, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE – Claude GARINEAUD – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Eloi LIOTARD.

Procurations : Renée SALVATORI représentée par Hélène AUDIFFREN – Alexandra HUSSELSTEIN représentée par Robert RIEU.

Absents : Mathieu MEGARDON – Christophe PALUSSIÈRE.

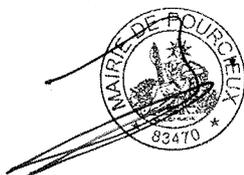
Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs associations sollicitent l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour mener à bien leurs activités et leurs actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

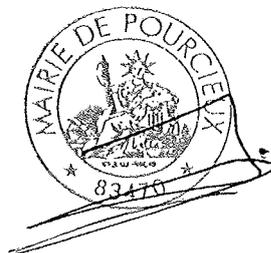
- Décide d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 1 620,00 € :
  - 500,00 € à l'association « l'amicale des sapeurs pompiers »,
  - 120,00 € à l'association « ADAMAVAR »,
  - 1 000,00 € à l'association « Première balle au Jack » si sélection Jeux Olympiques.
- Mandate Monsieur le maire pour inscrire la dépense à l'article 65748 du budget communal.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la réception en Sous-préfecture,  
le 12 avril 2024.....  
et l'affichage en Mairie,  
le 12 avril 2024.....  
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Claude PORZIO.



COMMUNE DE POURCIEUX  
-----

Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
N°CNE-2024/04/04  
-----

SEANCE du 10 avril 2024

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	15		2
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
17	17	0	0

**OBJET : Taux d'imposition pour l'année 2024.**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 5 avril 2024, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE – Claude GARINEAUD – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Eloi LIOTARD.

Procurations : Renée SALVATORI représentée par Hélène AUDIFFREN – Alexandra HUSSELSTEIN représentée par Robert RIEU.

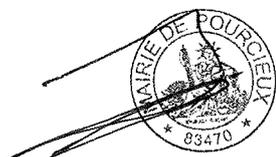
Absents : Mathieu MEGARDON – Christophe PALUSSIÈRE.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

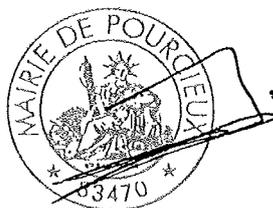
Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer pour l'année 2024 les taux d'imposition suivants :

- Taxe foncière bâti (TFB) : 46,96 %
- Taxe foncière non bâti (TFNB) : 106,96 %
- Taxe d'habitation (TH) : 13,52 %

Certifié exécutoire compte tenu  
de la réception en Sous-préfecture,  
le 12 avril 2024  
et l'affichage en Mairie,  
le 12 avril 2024  
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le Maire,  
Claude PORZIO.



**COMMUNE DE POURCIEUX**

Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
**N°CNE-2024/04/05**

*SEANCE du 10 avril 2024*

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>		<i>Représentés</i>
19	15		2
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
17	17	0	0

***OBJET : Renouvellement du Projet Educatif Du Territoire 2024/2027 et du Plan Mercredi.***

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 5 avril 2024, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE – Claude GARINEAUD – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Eloi LIOTARD.

Procurations : Renée SALVATORI représentée par Hélène AUDIFFREN – Alexandra HUSSELSTEIN représentée par Robert RIEU.

Absents : Mathieu MEGARDON – Christophe PALUSSIÈRE.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que le Projet Educatif Du Territoire (PEDT) et le Plan Mercredi arrivent à échéance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Projet Educatif Du Territoire (PEDT) ainsi que le Plan Mercredi visent à organiser, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité éducative et qu'ils traduisent la volonté municipale d'avoir une démarche partenariale avec les services d'Etat et avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Le PEDT 2024/2027 et le Plan Mercredi incluent les objectifs suivants :

- Garantir une continuité et une cohérence éducative en renforçant le travail de collaboration entre tous les acteurs éducatifs,
- Construire l'ensemble des actions autour de l'enfant, pour l'enfant,
- Accompagner l'enfant dans son développement, dans le respect du rythme de l'enfant et des besoins de l'enfant,
- Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs, accessible à tous,
- Promouvoir la mixité et la laïcité,
- Inclure les enfants en situation de handicap en mettant en place les conditions nécessaires à leur épanouissement et à leur accompagnement,
- Co-construire les projets éducatifs autour du projet alimentaire territorial.

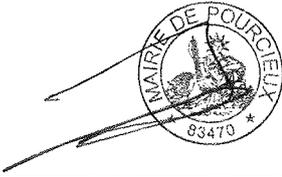
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- Approuve les objectifs fixés dans le PEDT et Plan Mercredi présentés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le PEDT 2024/2027 et le Plan Mercredi.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la réception en Sous-préfecture,  
le 12 avril 2024  
et l'affichage en Mairie,  
le 12 avril 2024

Le Maire,  
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Claude PORZIO.

